



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1422

Texte de la question

RACISME ET ANTISÉMITISME

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le Premier ministre, vendredi dernier, un jeune étudiant d'une école talmudique a été victime d'une agression à l'arme blanche à Épinay-sur-Seine. Cet adolescent de dix-sept ans a été gravement blessé. Plus tard, cinq autres agressions - la dernière il y a à peine quelques minutes -, dont la plupart peuvent être qualifiées de racistes, ont été commises dans cette même ville.

De façon plus générale, depuis plusieurs mois, les actes antisémites et racistes se multiplient. M. le ministre de l'intérieur a d'ailleurs déclaré lors de son déplacement à Épinay-sur-Seine que soixante-seize personnes avaient été interpellées depuis le début de l'année pour de tels actes. Voilà qui montre l'ampleur et la gravité de cette évolution.

Au nom du groupe socialiste et peut-être de façon plus large dans cette assemblée, je veux condamner ces agissements insupportables pour notre démocratie et pour la cohésion de la communauté nationale.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains, ainsi que sur de très nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.) Je veux également adresser notre soutien aux victimes, ainsi qu'à leur famille.

L'heure n'est pas, monsieur le Premier ministre, à pointer des responsabilités. Comme elle n'est pas non plus à exhiber des satisfecit immérités reçus à New York. L'heure exige de votre gouvernement qu'il reconnaisse l'extrême gravité de la situation et qu'il y réponde par des actes concrets : ...

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Bruno Le Roux. ... application des dispositions pénales, action au niveau de l'éducation car ces agressions sont toujours motivées par la haine et l'ignorance.

Il faut noter en outre que cette aggravation des actes antisémites, racistes et xénophobes, et la banalisation des discriminations s'inscrivent dans un contexte de très forte augmentation des violences faites aux personnes.

Monsieur le Premier ministre, notre indignation unanime dans cette assemblée appelle aujourd'hui une action résolue. Je vous demande donc quels moyens vous comptez mettre en oeuvre pour lutter contre cette augmentation des actes de violence faite aux personnes et contre l'explosion des actes de racisme et d'antisémitisme dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, vous avez situé l'évolution générale de la délinquance. Alors, tenons-nous en aux faits. La délinquance générale dans notre pays a baissé au cours des deux dernières années de 17 % et la délinquance de voie publique de 27 %.

M. Patrick Lemasle. Dites plutôt : les statistiques ont baissé !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. On note, certes, la persistance d'atteintes aux personnes, même si le mois de mai traduit une sensible diminution de la progression. Et il est vrai que, après une très forte augmentation des actes antisémites en 2002, suivie d'une très forte diminution en 2003, il faut souligner une sensible augmentation au premier trimestre 2004 : soixante-sept actes de violence

contre vingt-quatre l'année précédente. Or il est inacceptable que, dans notre République, un jeune homme soit agressé à la sortie de l'école en raison de sa religion, qu'un cimetière juif soit profané ou que des injures antisémites soient proférées.

Ces derniers jours de commémoration nous ont rappelé que le combat contre l'antisémitisme renvoie au combat contre la barbarie. Nous devons y insister en permanence. Ce combat est précisément une priorité du Gouvernement, ainsi que l'ont souligné le Président de la République et le Premier ministre.

Mais il convient aussi d'apporter une réponse policière et judiciaire adaptée : c'est le premier axe de notre politique. Deux personnes ont ainsi été interpellées aujourd'hui à Épinay, cinq autres ont été déférées devant la justice à Boulogne et placées sous contrôle judiciaire avec interdiction de paraître dans cette ville. Comme vous l'avez souligné, soixante-seize auteurs d'actes antisémites ont été traduits en justice depuis le début de l'année. C'est la condition de l'exemplarité : toute personne qui commet un acte raciste ou antisémite doit rendre des comptes à la justice.

Le deuxième axe, c'est la protection des écoles et des lieux de culte : 500 sites sont actuellement protégés sur notre territoire.

Le troisième axe, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs du Gouvernement : justice, éducation, intérieur. J'ai demandé aux préfets de réunir tous les responsables des communautés juives et de créer des cellules de veille de sécurité dans chaque département. Par ailleurs, j'ai demandé aux sous-préfets de préparer avec les maires un plan de sensibilisation aux valeurs républicaines en direction de la jeunesse. C'est la meilleure façon de répondre à ce besoin d'éducation que vous avez rappelé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1422

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juin 2004